iectay en mon mouchoir. Estant retournée au logis, prins vn blanc linge fort delicat, & la mis dedens : toutefois point de leur conseil. car ils vouloient que ie la frappasse en vn lieu prophane. l'ayant mise en ce linge, l'hostie fut transportée arriere de moy diuinement.

Et moy, comme ie consideroy la reuerence, que ie voyoy que les autres portoient à ce Sacrement, m'esmerueilloy : & leur demandoy que ce pouuoit estre, & quelle simplesse c'estoit d'adorer si petite chose. Mais ils ne me sçauoient rendre la resolution ; & ne cessoy de la demander à la femme, là où ie demouroy, desirante de sçauoir la chose plus amplement, pour ce que i'auoy veu, que de foymesme elle se transportoit arriere de moy.

Eux voyans, que contre eux ie desiroy telle chose, estans a-irez [irrités] contre moy, basphemans contre la saincte Hostie, me feirent encor, bonne espace apres, faire vn escript, par où ils me faisoient renonçer à ceste meschante Communion des Chrestiens, & ce faulx Dieu, lequel ils adoroient comme vn meschant mis en vne croix ; & aussy au sainct sacrifice de la Messe. & que toutes & quantes fois que ie le voyroy leuer en la Messe, pour l'adoration que ie luy feroy, ce seroit de luy cracher au visage secretement, en l'iniuriant, blasphemant, & faisant iecter mes yeux sur l'Hostie ; affin de luy monstrer qu'en despit de tous les Chrestiens, ie luy faisoy telle iniure, leur promettante des alors d'adorer leurs dieux, & obseruer toutes leurs ceremonies, en chacune sorte qu'ils vouldroient.

Cette obligation, faite et écrite de son sang, ils « la jetèrent en (son) propre corps ». Ils lui en firent faire une autre, « laquelle écrite, ils la gardaient hors de (son) corps ».

Quand elle communiait, pour se conformer à l'usage, les démons la tourmentaient violemment, « pour ce qu'ils ne savaient supporter sus eux le poids de la sainte hostie ». Elle convint avec eux qu'ils sortiraient tous de son corps les jours où elle la retiendrait.

Ils la tourmentaient de même quand elle se rendait à l'église : « il me semblait, dit-elle, que je tirais de grosses masses de fer après moi... Pour éviter leurs peines et douleurs, je m'allais toutes les fois que je le pouvais promener à ma fantaisie[1] ».

Quand elle eut atteint ses quatorze ans, elle entra en religion chez les mêmes Sœurs Noires de Mons et commença son noviciat. Cela n'empêcha pas la possession de se développer et les exigences des démons de se faire plus tyranniques[2].

Et estant venue plus auant, ayant, comme ils me disoient, l'entendement assez suffisant pour accomplir ce qu'ils vouloient faire de moy, & m'ayans du tout gaignée contre l'Eglise, comme si iamais ie n'eusse esté en icelle, & mesme que i'estoy reuenue en la religion, me feirent promettre, que tout ce que ie feroy en icelle, ce seroit de leur conseil. Et me feirent encor faire vne obligation, par où ie leurs donnoy toute puissance & authorité sur mon ame & sur mon corps, donnante mon ame & mon corps du tout

1. *Discours*, p. 94-96 ; p. 91-93.
2. *Discours*, p. 96 ; p. 93.